GESTES DE BONNES PRATIQUES

- Interdiction d'utiliser du fioul ou du gasoil pour le nettoyage des outils ou des machines.
- Une bonne hygiène personnelle et vestimentaire :

- Utiliser des crèmes protectrices pour le visage et les mains.
- Lavage soigneux des mains après exposition : avant de manger, boire, d'aller aux toilettes.
- Ne pas se laver les mains avec du Kérosène, du gasoil ou du white spirit.
- Nettoyage et changement très fréquent des tenues de travail et des sous-vêtements.
- Prendre une douche immédiatement après le travail.

PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Afin d'éviter tout contact avec la peau, les yeux:

- Port de vêtements de protection couvrants et propres.
- Tee-shirts à manches longues, aérés, anti-UV et à haute visibilité.
- Chaussures fermées ou bottes, avec semelle isolante à la chaleur et résistante à l'agressivité des enrobés.

Afin de réduire le risque d'inhalation :

- Masque filtrant l'air type A2P3 avec lunettes si travail en milieu confiné.

QUE FAIRE EN CAS DE PROJECTION DE BITUME ?

- Immédiatement : mettre la zone souillée 15 à 30 min sous la douche froide ; ne pas avaler le bitume !
- Après avoir donné les 1ers soins, faire transporter la victime à l'hôpital par les services compétents (SAMU ou Pompiers).

L'EXPOSITION AU BITUME

Le bitume est une substance très visqueuse noire, composée d'un mélange d'hydrocarbures extraits du pétrole.

S.I.S.T 26/07
Pôle du Meyrol
Rue Raymond Louis

Santé au Travail
Drôme Provençale

AOÛT 2013

LA TOXICITE ?

Le Bitume : n'est pas classé cancérogène par l'Union Européenne.

Certains pays Européens reconnaissent le cancer de la peau (suite à l'utilisation du bitume) comme une maladie professionnelle.

Les fumées de bitume :

contiennent des HAP* (*Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) à des concentrations très faibles, dont certains comme le benzo(a)pyrène sont cancérogènes.

Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) classe l'exposition professionnelle :

* lors des travaux routiers utilisant des bitumes comme possiblement cancérogène pour l'homme (groupe 2B).
* lors des travaux de toiture comme probablement cancérogène pour l'homme (groupe 2A).

LES VOIES D'EXPOSITION

- Inhalation de **fumées irritantes**
- Passage percutané :
  - contact avec vêtements imprégnés.
  - contact direct avec le produit (brûlures) ou avec des produits souillés.

LES CONSEQUENCES SUR LA SANTE

- C'est un **irritant :** Oculaire
  ORL
  Respiratoire

- Il peut entraîner :
  * Maux de tête.
  * Etourdissements, nausées.
  * Fatigue, diminution de l'appétence, troubles du sommeil.
- A moyen terme : emphysème, asthme.

LES FACTEURS AGGRAVANTS

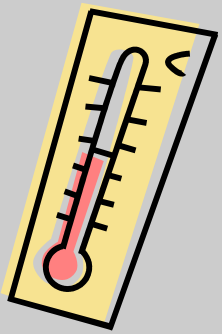

LA CHALEUR :

Lorsque la température grimpe :

- La distillation des polluants s'accélère.
- Les salariés sont enclins à se dévêtir ; ils s'exposent alors d'autant plus aux dangers.

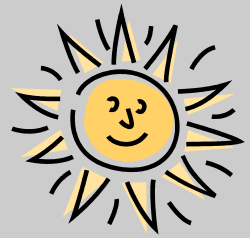

LE SOLEIL :

- L'exposition conjointe aux fumées et aux UV des rayons du soleil peut être à l'origine des brûlures photovoltaïques.
- ATTENTION : les HAP* peuvent être par la suite à l'origine d'une cancérisation des zones brûlées.